Calendrier

Previous

Next

juin 2014

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

SPUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3339
Université Laval
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

spul@spul.ulaval.ca

COMMUNICATEUR CIVIQUE

Le communicateur civique est un membre ordinaire du SPUL. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeures et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

Éditions précédentes >>>

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par courriel. Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Printemps 2014 – Numéro 37



Séance du 6 mai 2014 du Conseil universitaire

La Commission des études dépose son rapport sur «les technologies numériques»

Le professeur Claude Savard a présenté aux membres du Conseil universitaire, le 6 mai dernier, l'Avis de la Commission des études qu'il préside sur «La formation à l'Université Laval à l'ère du numérique», lequel lui avait été demandé par le recteur Denis Brière, le 4 septembre 2012. Dans la première partie, a précisé le président Savard, «*la Commission a jugé essentiel de délimiter l'étendue [du numérique] et d'en définir la portée.*» L'avis constate donc que cette notion se définit essentiellement comme le passage de notre société à une nouvelle phase de l'ère de l'information et des communications reposant sur une immatérialité et une intemporalité grandissantes des données accessibles et diffusées à l'échelle mondiale. Afin de bien faire ressortir le rôle du «numérique» dans le développement des compétences intellectuelles, méthodologiques et relationnelles, la Commission retient l'expression de «technologies numériques» pour insister sur le fait qu'elles doivent être au service de la formation à l'université et de ses finalités éducatives.

L'Avis de la Commission des études contient 12 recommandations, dont une suggérant que *«les programmes portent une attention particulière à la maitrise des habiletés techniques numériques minimales et qu'un accompagnement soit offert aux étudiants qui éprouvent des difficultés.»* À ce propos, le professeur Alain Laberge (Lettres et sciences humaines) compare d'abord ces habilités minimales exigées avec celles imposées pour la connaissance du français. Puis il fait remarquer que « *la capacité à jouer dans le terrain de la qualité du français est plus évidente que dans celui du numérique*»; ce qui l'amène à mettre en doute la faisabilité de ladite recommandation quand il songe aux difficultés rencontrées pour atteindre celles souhaitées pour le français. Et de s'exclamer comme suit: *«Je comprends qu'il faille le faire. Mais je ne vois pas comment on va y arriver»,* particulièrement en constatant qu'il faudra bien évaluer l'acquisition de ces habiletés numériques minimales comme on cherche à le faire «*avec grande difficulté*» pour celles du français.

La professeure Florence Piron (Lettres et sciences humaines) souligne qu'elle a trouvé la revue des ouvrages contenus dans l'avis très intéressante. Cependant, puisque peu de chercheurs de l'université sur le numérique y sont mentionnés, il faudrait *«organiser un colloque autour de ce rapport qui les mobiliserait afin d'aller plus loin sur ce que j'appelle les enjeux plus tranchants du numérique*», propose-t-elle. Enfin, la Commission s'appuyant sur les initiatives que l'université a mises en place concernant la recherche en pédagogie universitaire au cours des dernières années, recommande de les poursuivre en développant l'usage des technologies numériques dans les programmes de Chaire de leadership en enseignement (CLE).

BRÈVES

- Le comité institutionnel des programmes a fait certaines recommandations, entérinées par les membres du CU, concernant le programme de doctorat en médecine dentaire, le programme de baccalauréat en enseignement du français, langue seconde et les programmes de maitrise et de doctorat en administration et évaluation en éducation lors de leur évaluation périodique respective;

- Le CU renouvelle le statut de centre reconnu au Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoise (CRILCQ-ULaval). La direction du Centre devra élaborer un plan d'action stratégique de son développement et produire un rapport sur le sujet pour janvier 2017;

- La Faculté de médecine a obtenu l'autorisation de modifier l'appellation actuelle du programme de certificat en études sur la toxicomanie en celle de certificat en dépendances. Cette nouvelle appellation tient compte du vocabulaire utilisé dans le réseau de la santé et des services sociaux et est plus représentative du contenu de ce programme. Le CU a également accepté sa demande de changement de dénomination du Département d'anesthésiologie pour celle de Département d'anesthésiologie et de soins intensifs. Ce changement vise une meilleure reconnaissance des champs d'activités académiques du département;

- Les membres ont étudié l'ensemble des statistiques générales sur «les infractions relatives aux études» de années 2005-2006 à 2012-2013. La professeure Diane Parent (Agriculture et alimentation) a posé une question sur les données concernant sa faculté. Elle a également souhaité que les surveillants soient bien informés du règlement disciplinaire qui s'applique aussi aux examens hors campus. Constatant avec les autres membres du CU que la Faculté des sciences et de génie témoignait d'une grande vigilance à propos des infractions relatives aux études telles que l'attestaient les données présentées, elle s'est demandé «*s'il n'y aurait pas moyen de tirer profit des stratégies de prévention de cette faculté.*»

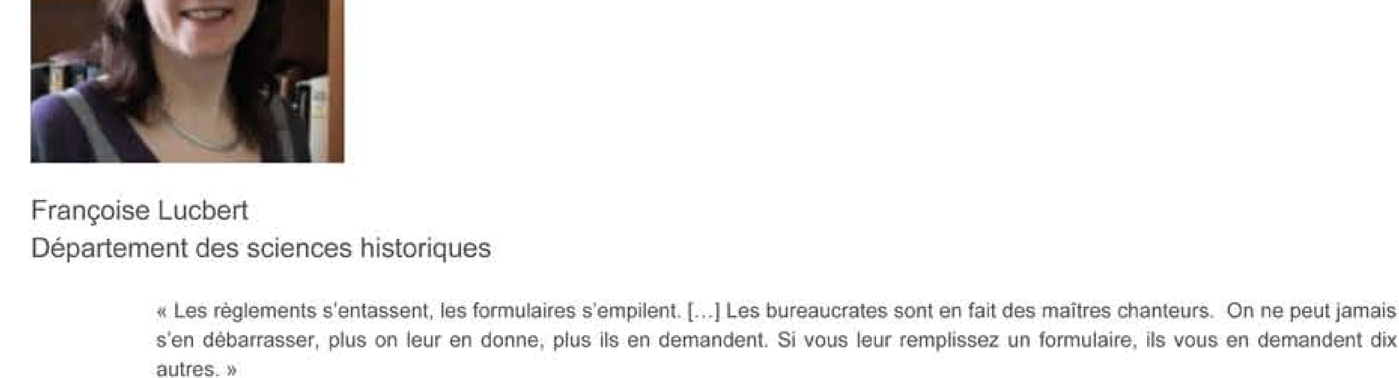
Jacques Rivet, cc

À L'HORIZON

Tensions et tendances

(NDLR: cette rubrique présente des entretiens avec des professeures et professeurs ou des contributions écrites de leur part concernant les défis que pose la mission future de l'université à leur comportement pédagogique, scientifique et professionnel ainsi qu'à celui de leurs collègues.) -JR

La prolifération des formulaires
Un danger d'instrumentaliser le travail et la personne



Françoise Lucbert
Département des sciences historiques

> « Les règlements s'entassent, les formulaires s'empilent. […] Les bureaucrates sont en fait des maîtres chanteurs. On ne peut jamais s'en débarrasser, plus on leur en donne, plus ils en demandent. Si vous leur remplissez un formulaire, ils vous en demandent dix autres. »
>
> Orson Welles[1]

C'est en ces termes qu'Orson Welles interprète la logique absurde des technocrates du fameux *Procès* (1914) de Kafka, alors qu'il réalise son adaptation du roman, en 1962. Les exégètes du film[2] ont bien montré comment le cinéaste, à près de 50 ans de distance par rapport à l'œuvre inachevée de son prédécesseur, a poussé la fable kafkaïenne à son paroxysme en faisant du récit cauchemardesque du célèbre Pragois la représentation par excellence de la société technocratique à l'aube des années soixante. *Le Procès*, qui met en scène la figure moderne de « l'homme de bureau », est souvent interprété comme un discours prophétique sur les dérives à venir de la machine bureaucratique au courant du XXe siècle. L'image d'une bureaucratie toute puissante qui génère ses propres besoins (comme si elle constituait une entité indépendante des institutions dont elle est censée assurer le fonctionnement) s'impose parfois à mon esprit lorsque je reçois, à titre de représentante syndicale de l'unité des Sciences historiques, les doléances de collègues par rapport aux divers formulaires, questionnaires et sondages auxquels ils sont de plus en plus soumis dans l'exercice de leurs fonctions professorales – et ce, tant auprès de leur employeur que dans leurs relations avec les principaux organismes subventionnaires.

Je pourrais ici me borner à dresser l'inventaire de ces plaintes tant elles paraissent pertinentes et justifiées. Seulement pour la première moitié de l'année académique 2013-2014, je serais ainsi en mesure de dresser une liste plutôt longue des dysfonctionnements signalés, tantôt dans le formulaire de demande pour une *Année d'étude et de recherche*, tantôt sur un site de cours de la base ENA, etc. Faute de place, je ne déplorerai que l'inanité du formulaire mis en ligne en novembre 2013 pour remplir le *Rapport d'activités des professeurs et des professeures (RAPP),* car celui-ci s'est révélé extrêmement problématique, comme l'ont constaté à leurs dépens plusieurs de mes collègues. Les plus inquiets sont ceux qui, pourtant munis de la meilleure volonté et généralement fort habiles avec les outils informatiques, ont fait les frais d'un système inapproprié et hostile qui les a conduits à produire, malgré eux, un rapport faux et/ou incomplet dont les données n'avaient pas été saisies par eux-mêmes, mais générées par un « système » qui en avait, pour ainsi dire, « forcé » la saisie. Certains collègues se sont émus du fait que plusieurs de ces rapports factices ont été soumis au vice-Rectorat aux ressources humaines sans leur approbation… Si j'insiste sur ce problème c'est, d'une part, en raison de l'importance cruciale du rapport d'activités pour la carrière du professeur – surtout lors d'une demande de promotion – d'autre part, parce qu'en dépit des nombreux écueils relevés dans différents formulaires disponibles et au prétexte de rendre ce type de démarches écologiquement responsables, l'administration persiste à les employer et à les multiplier. En effet, au moment même où certains de mes collègues apprenaient qu'un faux rapport d'activités avait été produit en leur nom et à leur place (c'était en février 2014), nous étions informés que l'usage du formulaire *RAPP* serait reconduit l'année prochaine. Plus encore, on nous signalait que cette même application – pour l'instant si fautive – fournirait le substrat d'un nouveau formulaire web, permettant de produire notre *Charge de travail*. «C'est Kafka!», aurait soupiré mon vieux professeur de littérature au collège.

L'effet de multiplication exponentielle du formulaire, tel que caricaturé par Welles dans la phrase citée en exergue, apparaît d'autant plus frappant que, peu de temps après (toujours en février 2014), nous étions invités à remplir un sondage pour connaître notre opinion sur l'utilisation du formulaire *RAPP*. À la question de la pertinence de concevoir un questionnaire sur un formulaire (!), s'ajoute celle de l'efficacité d'un tel questionnaire puisque des dysfonctionnements ont malheureusement (aussi) été relevés dans le sondage en question… Les motifs invoqués au recours d'un tel sondage avaient beau être valables – nos réponses devant permettre d'apporter des modifications aux versions futures du formulaire *RAPP* – la question de l'existence même d'un formulaire comme le *RAPP* ne semble pas avoir été posée. Pourtant, ne serait-il pas essentiel de savoir *pourquoi*, au juste, de tels formulaires doivent être développés et proliférer de cette manière? Qu'impliquent-ils, en amont et en aval, comme efforts d'élaboration, de mise à jour, de formation de la part d'un personnel spécialisé? Que représentent-ils exactement en temps et en coûts? Sont-ils d'ailleurs vraiment toujours appropriés, voire même utiles? En outre, certaines applications spécifiques sont, à l'occasion, fournies en guise de mode d'emploi ou de complément de formation afin de nous aider à répondre à des questionnaires, initiative dont il est légitime d'interroger le bien fondé. Car le principe même de proposer à des professeurs d'université de suivre une formation pour remplir un formulaire peut à bon droit être perçu comme le signe d'une dérive technocratique.Ces interrogations paraissent d'autant plus intéressantes à considérer que, dans un nombre non négligeable de cas, les formulaires ne sont pas obligatoires. Pour reprendre l'exemple évoqué à l'instant, il n'existe aucune clause dans notre convention collective sur la forme exacte que doit prendre le rapport d'activités, celle-ci indiquant simplement que : «Chaque année, normalement avant le 1er décembre, la professeure ou le professeur présente à la ou au responsable un rapport de ses activités professorales des trois sessions précédentes. » Avant de se lancer dans la mise en place d'un formulaire web pour effectuer ledit rapport, l'administration a-t-elle seulement envisagé qu'il pourrait être stratégique de continuer de laisser aux professeurs la latitude et la souplesse que leur donne l'actuelle formulation de la convention collective? Les termes de celle-ci n'ont-ils pas été choisis de sorte à refléter la nature particulière de notre profession? La souplesse est indéniablement un concept clé dans le contexte étant donné la complexité de nos tâches et la particularité de nos parcours et de nos disciplines. Or, à l'évidence, nos exigences de complexité s'accommodent plutôt mal du format nécessairement limité d'un formulaire.

Au risque de passer pour un dinosaure réfractaire au progrès et aux nouvelles technologies, je ne peux que me rebiffer contre l'usage abusif des formulaires, surtout lorsque ceux-ci sont mal conçus ou inutiles, et croire, à l'instar du sociologue Max Weber et des penseurs de l'École de Francfort, que l'excès de bureaucratie est forcément délétère. Ne serait-il pas temps de relire ces auteurs et de critiquer, sur leurs pas, les dérives du modèle technocratique? Si l'une des conséquences majeures de la prolifération des formulaires (électroniques ou non) dans la sphère académique est d'obliger les professeurs à accomplir des tâches dont une partie substantielle incombait auparavant à un personnel qualifié en secrétariat, en gestion ou en informatique, son plus grand danger est d'instrumentaliser notre travail tout en nous instrumentalisant nous-mêmes. Sur le plan pratique, l'invasion des formulaires contribue à la fragmentation de nos tâches et ajoute à la surcharge de notre travail. Les conclusions de Chantal Leclerc et de Bruno Bourassa sont alarmantes à cet égard. Dans leur remarquable étude *Travail professoral et santé psychologique. Sens et dérives*, récemment publié à la suite d'une entente entre l'Université Laval et le SPUL, ils relèvent que remplir un nombre croissant de formulaires fait partie des éléments relevés par les professeurs lorsqu'ils se plaignent que leur travail est de plus en plus fragmenté[3]. Le formulaire inadéquat ou superflu est un objet d'irritation autant que de frustration : rien n'est plus frustrant qu'un formulaire hostile (son format imposé n'est pas adéquat avec, par exemple, une série de menus déroulants dont les options ne correspondent pas à nos besoins) ou redondant (celui qui exige que nous répétions une série d'informations déjà fournies par ailleurs). Mais il ne saurait ici être uniquement question de surcharge ou de fragmentation des tâches car, comme le rappellent éloquemment les auteurs de cette recherche :

> « […] le discours de la modernisation, de la rationalisation et de l'efficacité camoufle plusieurs enjeux. Au plus près de leur quotidien, les professeur-e-s remarquent une ingérence de plus en plus grande de l'administration et de la technologie dans leurs activités ainsi qu'une prolifération de formulaires. Les mesures de contrôle se multiplient et les manières de faire se standardisent. […] la technologie qui devrait alléger le travail a aussi souvent l'effet de l'alourdir ou de l'orienter[4]. »

En conclusion, j'estime qu'il faut résister à l'usage abusif des formulaires, non seulement parce que ceux-ci formatent la pensée en imposant des raccourcis et qu'ils réduisent la complexité à une efficacité simpliste (qui est d'ailleurs elle-même loin d'être toujours efficace), mais bien parce que leur prolifération pose la question des limites et des dérives d'un modèle bureaucratique qui contraint le monde du travail à ce que Theodor Adorno appelait « la rationalité techniciste ». Le philosophe entrevoyait en ces termes le « voile technologique » qui cache des éléments substantiels de la réalité dès lors que l'on tend à prendre la technique « pour la chose même, comme une fin en soi, possédant sa force », [négligeant de la sorte] qu'elle est le prolongement du bras de l'homme[5] ». Si la technologie demeure un formidable outil dans l'exercice de nos fonctions, l'excès de technicité qu'elle tend à induire ne devrait en aucun cas constituer un poids ou un frein à la bonne marche de nos travaux qui sont, je le rappelle, de nature essentiellement intellectuelle.

---

[1]Orson Welles, *Moi, Orson Welles*, entretiens avec Peter Bogdanovich, éd. Belfond, 1993, p. 279.
[2] Notamment Gérald Garutti, qui compare systématiquement le roman au film, dans son manuel*Franz Kafka, Orson Welles: Le procès,* éd. Bréal, 2005.
[3]Chantal Leclerc et Bruno Bourassa, *Travail professoral et santé psychologique. Sens et dérives,* 2013, CRIEVAT et Université Laval. Voir en particulier la section « Bureaucratie et technocratie : les bâtons dans les roues », p. 98-101 ainsi que l'ensemble du chapitre 4, intitulé « Fragmentation du travail et manque de soutien », p. 91-102.
[4]*Ibid.*, p. 226-227.
[5] Theodor Adorno, *Modèles critiques*, Payot, 1984, p. 215.

« OYEZ! OYEZ! OYEZ! »

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique
à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca